Image not found or type unknown

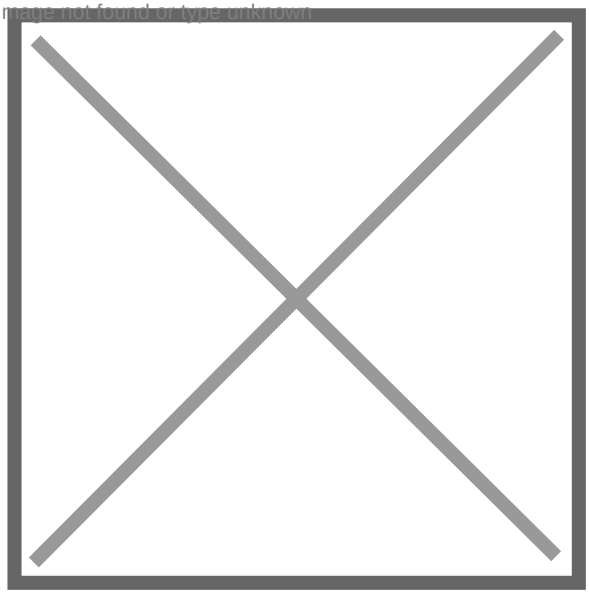

Comment prouver que le bailleur était en possession des clés?

Par **dinama_old**, le **13/12/2007** à **20:23**

bonjour, je suis partir dsans préavis de mon logement, car je ne pouvais plus supporter le propriétaire. j'ai fai un courrier simple et lui ai envoyé par la poste. mais ce menteur dit qu'il n'a pas reçu la clé mais je sais quie c'est faux. je lui ai laissé la caution que je n'ai même pas reclamé. il a intenté une action en justice et me réclame 5 mois de loyer pourtant je n'étais plus dans l'appartement, il prétend que j'ai conservé les clés .

De quelle manière je peux prouvrer qu'il était en possession des clés et prouver son malhoneteté.?

Pouvez vopus me donner toutes les solutions possibles SVP

Merci

Par **leforumimmo**, le **13/12/2007** à **23:16**

Bonjour,

Pour quitter un logement il est impératif d'avoir envoyer par RAR une lettre stipulant votre intention de donner congé et vous avez ensuite l'obligation de respecter une période de préavis en générale 3 mois pour le locataire.

Avez vous fait un état des lieux de sortie avec le bailleur qui prouverai que vous êtes bien

parti du logement?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés